



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/46/L.28 (Partie III)
18 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

IV. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

1. Centre international de calcul : projet de budget pour 1992

17. La Commission a examiné cette question à sa 36e séance, le 18 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/6). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

18. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget du Centre international de calcul pour l'année 1992.

2. Fonds des Nations Unies pour la Namibie :

Programme de bourses pour les étudiants namibiens

19. La Commission a examiné cette question à sa 36e séance, le 18 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/10). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

20. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte des propositions faites par le Secrétaire général aux paragraphes 14 et 15 de son rapport et de les approuver.

3. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

21. La Commission a examiné cette question à ses 36e et 53e séances, les 18 novembre et 16 décembre. Elle était saisie du rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/46/334) ainsi que des observations du Secrétaire général sur ce rapport (A/C.5/46/11). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

22. A sa 53e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture au budget ordinaire d'un crédit de 440 000 dollars pour l'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I B, sect. V).

4. Examen de la situation des services de traduction et d'interprétation pour toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique

23. La Commission a examiné cette question à ses 41e et 42e séances, les 25 et 26 novembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/46/19) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.1).

24. A sa 42e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général tendant à relancer le programme de formation de traducteurs et à confier à un fonctionnaire de la Section des services de conférence de la Commission économique pour l'Afrique la responsabilité de la planification des réunions et à créer, au sein de cette section, un groupe de l'édition, et qu'elle fasse sienner les conclusions et recommandations que le Comité consultatif avait formulées sur la question dans son rapport.

5. Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok

25. La Commission a examiné cette question à ses 44e et 45e séances, les 4 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/22) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/44/7/Add.3).

26. A sa 45e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok et de souscrire aux recommandations et à la demande faites par le Comité consultatif aux paragraphes 21, 22 et 29 de son rapport.

6. Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

27. La Commission a examiné cette question à ses 44e et 45e séances, les 3 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/12) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.8).

28. A sa 45^e séance, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de reporter sa décision sur la question à sa quarante-septième session.

7. Indemnités de représentation des secrétaires généraux adjoints et des sous-secrétaires généraux

29. La Commission a examiné cette question à ses 44 et 45^e séances, les 3 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/32 et Corr.1).

30. A sa 45^e séance, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de reporter sa décision sur la question à sa quarante-septième session.

8. Dispositions administratives et financières en vue de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement

31. La Commission a examiné cette question à ses 45^e et ___ séances. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/46/25 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.6).

32. A sa ___ séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture d'un crédit de 1 552 300 dollars au chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 pour financer la Conférence internationale sur la population et le développement, comme le Comité consultatif l'avait recommandé au paragraphe 11 de son rapport (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I B, sect. VIII).

9. Montants révisés comme suite aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

33. La Commission a examiné cette question à ses 44^e et 45^e séances, les 3 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/34) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.4).

34. A sa 45^e séance, la Commission a décidé de recommander que l'Assemblée générale prenne note des dépenses supplémentaires résultant des décisions prises par le Conseil économique et social en 1991, estimées à 70 200 dollars, qui devraient être inscrites au chapitre 22 du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, sous réserve des critères d'utilisation du fonds de réserve énoncés dans la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, et que les ressources nécessaires pour 1994-1995 soient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

10. Arrangements administratifs et financiers concernant le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

35. La Commission a examiné cette question à ses 46e, 47e et 53e séances, les 7, 9 et 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/23) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.9).

36. A sa 55e séance, la Commission a adopté le projet de résolution proposé par le Président (A/C.5/46/L.17) (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I B, sect. XVI).

11. Projet de système intégré de gestion

37. La Commission a examiné cette question à ses 47e, 48e et 50e séances, les 9, 10 et 12 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/24) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.12).

38. A sa 50e séance, le 12 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du troisième rapport d'activité du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion et d'entériner les observations et recommandations y relatives du Comité consultatif (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I A, sect. V).

12. Système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents

39. La Commission a examiné cette question à ses 47e, 48e et 50e séances, les 9, 10 et 12 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/C.5/45/58 et A/C.5/46/26) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.12).

40. A sa 50e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents et d'approuver la phase II du projet de système à disques optiques pour 1992-1993, sous réserve de la présentation d'un rapport sur la réalisation de la phase I en 1992 (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I B, sect. V).

13. Bilan des innovations techniques à l'Organisation des Nations Unies

41. La Commission a examiné cette question à ses 47e, 48e et 50e séances, les 9, 10 et 12 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/1 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.12).

42. A sa 50e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le bilan des innovations techniques à l'Organisation des Nations Unies et de prier le Secrétaire général d'assurer la coordination entre tous les services concernés et l'exploitation efficace et rentable des nouvelles techniques (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I A, sect. V).

•
14. Système de télécommunications à l'ONU

43. La Commission a examiné cette question à ses 47e, 48e et 50e séances, les 9, 10 et 12 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/5) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.12).

44. A sa 50e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le système de télécommunications à l'ONU et de prier le Secrétaire général d'assurer la coordination entre tous les services intéressés et l'exploitation efficace et rentable du système de télécommunications (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I A, sect. V).

15. Capacité d'auto-évaluation de la Commission économique pour l'Afrique

45. La Commission a examiné cette question à ses 48e et 53e séances, les 10 et 16 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/46/37). Le rapport correspondant du Comité consultatif a été présenté oralement par le Président du Comité.

46. A sa 53e séance, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de créer un poste P-5 pour un spécialiste de l'évaluation à la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 1992-1993 (voir plus loin, par. 53, projet de résolution I B, sect. VII).

16. Prévisions révisées au chapitre 33F [Administration (Vienne)] et au chapitre 2 des recettes (recettes générales)

47. La Commission a examiné cette question à sa 51e séance, le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/36) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.14).

48. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général et de faire sienne la recommandation du Comité consultatif tendant à maintenir le montant demandé initialement par le Secrétaire général en attendant que le Comité consultatif ait examiné plus en détail les propositions présentées par le Secrétaire général.

17. Prévisions révisées au chapitre 32D [Services de conférence et bibliothèque (Vienne)]

49. La Commission a examiné cette question à sa 54^e séance, le 17 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/30 et Add.1 et 2) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/46/7/Add.15), tel que modifié oralement.

50. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général et de faire siennes les recommandations du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 33 476 600 dollars au chapitre 32B, représentant une augmentation de 803 800 dollars par rapport aux prévisions initiales (32 672 800 dollars), imputable à la création d'un service d'interprétation commun, comme convenu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

18. Le Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

51. La Cinquième Commission a examiné cette question à sa ___ séance, le ___ décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/8) et du rapport correspondant du Comité consultatif.

52. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés (2 762 900 dollars) dans le rapport du Secrétaire général. Elle a également décidé de recommander à l'Assemblée générale de noter que le solde du fonds de réserve s'établirait à 15 237 100 dollars (voir plus loin, par. 53, résolution I A, sect. IX).
